



Organisation mondiale du commerce
Statut :
■ Membres de l'OMC
■ Observateurs négociant leur accession

Brèves de l'OMC

Avril 2021 - n° 04

EDITORIAL

Troisième voie ?

Omniprésente, Mme Ngozi Okonjo-Iweala commence à imposer sa marque à l'organisation. Dans son discours, marqué par la vision constante d'une OMC poursuivant des objectifs concrets tels que ceux énoncés dans les objectifs statutaires de l'OMC (l'emploi, le niveau de vie, le développement durable). Dans ses actes, caractérisés par une volonté de rechercher des résultats rapides, le cas échéant en sortant des sentiers battus et remettant en cause les routines procédurales.

L'enjeu de la vaccination universelle contre le COVID-19. Entre deux discussions théoriques (pour ou contre la propriété intellectuelle, pour ou contre les restrictions aux exportations), la Directrice générale annonçait sa « troisième voie » et organisait avec succès une réunion entre organisations internationales et compagnies pharmaceutiques pour chercher à identifier les difficultés concrètes d'accroissement des capacités de production des vaccins. Plusieurs pays en développement disposaient de capacités de production non-utilisées (Afrique du sud, Pakistan, Inde et Bangladesh), auxquelles les entreprises détentrices des brevets pouvaient hésiter à recourir du fait d'un risque de réputation liée aux enjeux de contrôle qualité (outre la disponibilité des matières premières et des personnels qualifiés) des produits dans les chaînes de production. Or, il n'existait aucun mécanisme international de transparence permettant l'identification des capacités de production utilisables afin d'accroître l'octroi de licences volontaires.

Les subventions à la pêche. Les négociations (engagées il y a vingt ans...) commencent pour la première fois à frémir, avec un certain rétrécissement du champ des questions en discussion et un timide début de convergence sur certains thèmes. La Directrice générale a favorisé une intensification des travaux auquel elle assigne un objectif de finalisation d'un texte dès juillet prochain, en envisageant de convoquer à cette fin une réunion ministérielle.

Le management du secrétariat. Tout en s'attelant à la composition de son équipe de direction et son cabinet, la Directrice générale a annoncé trois initiatives: la création d'une unité de pilotage des résultats » (Delivery Unit) qui lui est directement rattachée, le lancement d'un audit externe du secrétariat dont les conclusions sont attendues à la mi-année, la mise en chantier d'un plan stratégique de l'organisation.

Dans une organisation qui se veut très démocratiquement « conduite par ses membres », ce qui la distingue des autres institutions internationales aux exécutifs plus forts, les armes de la direction générale se ramènent à son pouvoir politique d'incarnation, de convocation, et d'intermédiation. La Dr. Okonjo-Iweala a commencé à les mobiliser de manière originale.

Jean-Marie PAUGAM

NEGOCIATIONS MULTILATERALES

Réunion du comité agriculture session spéciale 23 mars 2021

Les **Etats-Unis** ont présenté une étude sur l'utilisation de la **clause de sauvegarde spéciale** par les 33 membres de l'OMC qui ont le droit de l'utiliser et ont déploré leur manque de transparence et cohérence des données fournies dans les notifications. Le **Japon** a présenté différentes propositions concernant les **mesures de restrictions aux exportations** (renforcement de la transparence, durée maximale pour te telles mesures).

Les différents sujets de la négociation ont ensuite été abordés et n'ont pas montré d'évolution marquée des positions des membres.

Concernant les **résultats envisageables à la prochaine conférence ministérielle**, les divergences sont également importantes. **L'Union Européenne, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et le G10** considèrent que, étant donné les fortes divergences entre les membres le seul **résultat réaliste** reste la **transparence, les restrictions à l'exportation et un programme de travail**. Les Etats-Unis ont souligné la nécessité de poursuivre des analyses concernant les distorsions affectant le commerce agricole. Pour certains membres ce programme de travail pourrait concerner les soutiens internes distorsifs. Le **G10** a insisté sur la nécessité d'un résultat sur les **restrictions à l'exportation et le programme alimentaire mondial**. **L'Inde** s'oppose fermement à ce dernier point alors

que les ACP pourraient le soutenir sur les problèmes de sécurité alimentaire des pays en développement sont mieux pris en compte. Avec la **Chine** et plusieurs pays en développement ils appellent la nécessité d'un résultat sur les **programmes de stockage public** et un **mécanisme de sauvegarde spéciale** pour les pays en développement en accord avec les engagements des réunions ministérielles de 2013 et 2015. Le **groupe de Cairns** considère qu'un résultat limité à la transparence et un programme de travail serait insuffisant. Il veut un **accord fixant les paramètres d'une réduction des soutiens internes distorsifs** (boîte orange, boîte bleue et boîte développement).

La présidente a annoncé de prochaines réunions du comité en mai et juin. Elle proposera aux membres en **juin un rapport** présentant son appréciation de la situation. Elle compte ensuite engager des travaux avec les chefs de délégation pour élaborer **d'ici fin juillet un projet de texte** pour la réunion ministérielle de fin d'année.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Réunions de négociation sur les aides à la pêche Avril 2021

Considérant que les **échanges techniques progressent peu**, le président du groupe de négociation sur les aides à la pêche a organisé la **semaine du 12 avril des réunions des chefs de délégation** sur chacun des trois thèmes suivants : Exonération pour la pêche artisanale à petite échelle, Procédure légale pour la détermination INN (due process), Surcapacité surpêche.

Lors des réunions sur la **pêche artisanale à petite échelle**, de nombreux membres ont reconnu l'intérêt d'une **exonération de ce type de pêche**. Elle constitue une revendication forte des PED qui considèrent que son rôle en termes de surcapacité surpêche est limité. Se pose la **question de sa définition**. De nombreux pays développés s'inquiètent d'une définition large laissée à la discrétion des membres qui aboutirait à des exonérations importantes potentiellement incompatibles avec l'objectif environnemental de l'accord. Pour la plupart des PED cette exonération ne peut remplacer le **traitement spécial et différencié**, point de vue qui n'est pas partagée par plusieurs pays développés.

Concernant la **pêche illégale non déclarée non réglementée (INN)** les membres s'opposent sur la mention dans l'accord de la nécessité du **respect d'une procédure légale** (due process) pour les déterminations INN. Les **pays en développement** (groupe africain, ACP, Inde, Chine) considèrent que l'OMC ne doit pas se prononcer sur les procédures de détermination INN et s'opposent en conséquence à ce point. A l'opposé, la **plupart des pays développés et des pays d'Amérique Latine** considèrent que l'accord doit souligner la nécessité de respecter des procédures légales pour assurer le **caractère équitable** de ces déterminations. Les **Etats-Unis** proposent de supprimer cette mention d'une procédure légale qu'ils jugent source de contentieux et proposent en contrepartie de renforcer la procédure de notification et échanges d'informations entre l'Etat qui réalise la détermination INN (Etat côtier) et l'Etat du pavillon/Etat qui subventionne, proposition qui reçoit l'**intérêt des ACP** qui ont indiqué vouloir la combiner avec leur proposition. Les Etats-Unis ont également souligné l'importance de la lutte contre la pêche INN qui est parfois liée à d'autres problématiques telles que le travail forcé.

Lors des discussions sur la **surcapacité surpêche** les membres se sont à nouveau opposés sur la question de l'exonération des membres qui mettent en œuvre des **mesures de gestion** permettant le maintien des stocks à des niveaux durables. Les **ACP et le groupe africain** qui s'y opposent ont annoncé une proposition, ce qu'ils ont présenté comme une concession importante. Les **Etats-Unis** ont par contre indiqué leur **soutien** à une approche prenant en compte les effets des aides et leur demande d'une interdiction des aides pour les navires utilisant des pavillons de complaisance. Ils veulent également interdire à un membre de soutenir ses navires pour de la **pêche hors de sa ZEE**. La **Chine** a souligné sa ferme opposition à ce dernier point.

Ces réunions ont été suivies d'une **réunion des chefs de délégation le 21 avril** à laquelle participait la **Directrice générale de l'OMC**. Elle y a indiqué sa volonté de **d'organiser une réunion des ministres en juillet**. Il s'agira de proposer à leur examen un **texte final, ou en tout cas suffisamment avancé**, pour qu'un dialogue constructif puisse s'engager en **vue de décisions**. Un travail important est donc nécessaire pour parvenir à un texte plus consensuel (lever un maximum de crochets dans

le texte actuellement en discussions). La Directrice Générale a insisté sur la nécessité d'un engagement continu et intensif des chefs de délégation et la nécessité d'**engager rapidement un travail de négociation fondé sur des textes pour identifier des zones d'accords possibles**.

Le Président a indiqué qu'il **abandonnait le processus de groupes de réunions mensuels (clusters)** en cours jusque-là. Il considère en effet que le travail technique a été épuisé. Il demande la mobilisation des chefs de délégations pour un **travail continu sous différents formats** : petits groupes, réunions plénières... pour des négociations fondées sur des textes.

Aucune délégation n'a remis en cause l'échéance de juillet mais certaines ont rappelé le problème de la pandémie et la nécessité de réexaminer cette échéance en fonction de la progression des négociations. La plupart des délégations ont indiqué leur soutien au nouveau mode de travail envisagé. Les ACP ont insisté sur la nécessité d'un processus ouvert et inclusif et des décisions par consensus.

Plusieurs délégations ont annoncé de **nouvelles propositions** sur différents points du texte consolidé et ont en conséquence demandé au président de surseoir à la proposition d'une nouvelle version.

Contact : christophe.blanc@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Conseil des ADPIC sur la demande de dérogation indo-sud-africaine 22 avril 2021

Le Conseil des ADPIC s'est de nouveau réuni pour poursuivre les discussions sur la demande de dérogation à l'accord sur les ADPIC présentée par l'Inde et l'Afrique du sud. Le Kenya, l'Eswatini, le Mozambique, le Pakistan, la Bolivie, l'Egypte, le Venezuela, la Mongolie, le Zimbabwe, le groupe des PMA et le groupe africain ont été rejoints par les Maldives en tant que co-sponsors de la demande.

Le nouveau président du Conseil des ADPIC, l'ambassadeur norvégien, a tout d'abord évoqué la **réunion organisée par la Directrice générale le 14 avril 2021 sur le thème « COVID-19 et équité vaccinale : quelle contribution peut apporter l'OMC ? »** et les consultations informelles qui se sont tenues en marge de cette réunion les 12 et 13 avril pour discuter des problèmes liés à la propriété intellectuelle. **Aucune approche consensuelle n'a pu être observée parmi les Membres** : les co-auteurs de la demande ont soutenu que la dérogation à l'accord ADPIC était la seule solution au problème d'accès aux vaccins tandis que les Membres qui n'y sont pas favorables ont rappelé qu'une telle dérogation n'était pas nécessaire et serait même contreproductive eu égard aux initiatives de collaboration et de partenariats lancés depuis le début de la pandémie.

Les Membres ont ensuite abordé la question spécifique des licences volontaires octroyées par les développeurs de vaccins : certains pays en développement ont critiqué le recours à ces accords bilatéraux au motif que ces accords ne sont pas suffisamment transparents et aboutissent à une centralisation de la production de vaccins dans le monde, tandis que plusieurs Membres dont l'UE et l'Australie ont rappelé que **l'augmentation de la production de vaccins repose sur la coopération des laboratoires pharmaceutiques les ayant mis au point : il est en effet indispensable d'assurer le transfert de technologies et de savoir-faire de ces derniers vers les producteurs tiers**. En outre, plusieurs co-auteurs de la demande de dérogation ont demandé au secrétariat de l'OMC de rassembler les données relatives au nombre de licences volontaires accordées par les développeurs de vaccins et le nombre de vaccins contre la Covid-10 produits dans le cadre de ces accords.

Les Membres ont également discuté des flexibilités prévues par l'accord ADPIC en particulier du système des licences obligatoires prévu aux articles 31 et 31 bis : la question de savoir si ces dispositions devaient être précisées et simplifiées, notamment pour faciliter l'exportation de produits médicaux vers les pays ne disposant de pas de capacités de production suffisantes a été soulevée par certains pays développés [pour rappel, à ce jour, le système des licences obligatoires spéciales n'a été utilisé qu'une seule fois, par le Canada et le Rwanda pour l'exportation vers ce dernier de médicaments antirétroviraux en 2007].

Enfin, sur la dérogation elle-même, les co-auteurs de la demande se sont vu poser des questions concernant son impact sur les chaînes d'approvisionnement (quid des risques de perturbation et de retard d'acheminement) et sur les partenariats en cours qui reposent

précisément sur le cadre juridique de la propriété intellectuelle. Outre leur demande répétée de passer à des discussions sur la base du texte même de la dérogation, **les co-auteurs ont annoncé qu'ils allaient prochainement présenter une version révisée de leur texte sans toutefois détailler la portée de cette révision à venir.**

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

NEGOCIATIONS PLURILATERALES / DISCUSSIONS INFORMELLES

Dialogue informel sur la pollution par les matières plastiques (DIP) 29 mars 2021

La DG Ngozi a rappelé que « d'ici 2050, il est anticipé qu'il y aura plus de plastiques que de poissons dans les océans ». Or, « en déversant des quantités de déchets dans les océans, qui deviennent par la suite des micro-plastiques ingérés par les poissons, nous mettons notre propre santé en danger ». L'intérêt économique à solutionner la pollution plastique a été chiffré par la Fondation MacArthur : 95% des emballages plastiques (soit 80-120 milliard d'USD) sont jetés, sans être réutilisés. L'OMC a sa part de responsabilité dans la lutte contre la pollution plastique et doit proposer des politiques commerciales calibrées à l'ampleur du problème (ex : en réfléchissant à des mesures de facilitation des échanges des matières alternatives au plastique). **Encourageant les Membres à produire un résultat à la CM12, la DG s'est déclarée convaincue que le DIP « a le potentiel de montrer que l'OMC peut relever les enjeux du 21ème siècle ».**

Peu de propositions concrètes ont été faites sur la manière dont le commerce multilatéral pourrait contribuer à la lutte contre la pollution plastique :

- **Sur la transparence et la coopération internationale** : la Chine a souligné l'importance de la transparence sur la production et l'utilisation des matières plastiques et a proposé d'inclure la durabilité parmi les sujets de discussion pour la réforme de l'OMC ; Fiji a invité tous les Membres à réfléchir à des 'livrables' afin de progresser vers un résultat tangible lors de la CM12 ; l'Equateur a insisté sur le rôle de la coopération internationale et des nouvelles technologies dans la lutte contre la pollution plastique ; le Maroc a suggéré que les informations recueillies dans le cadre du DIP pourraient servir de base à un rapport factuel à l'appui d'une déclaration à la CM12.
- **Sur le rôle du secrétariat de l'OMC** : l'Australie a déclaré que le secrétariat de l'OMC recense les politiques et réglementations pertinentes pour favoriser la transparence et a mis en exergue la nécessaire collaboration avec le secteur privé ; la Barbade a suggéré que le secrétariat de l'OMC crée une plateforme centrale de suivi et d'évaluation des évolutions de la production, des flux commerciaux et des chaînes d'approvisionnement des matières plastiques au niveau mondial.

Certains pays en développement, non engagés à ce stade dans le DIP, ont indiqué en suivre l'évolution avec grand intérêt, surtout compte tenu de leur grande dépendance à l'agriculture et/ou au tourisme.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure des services 14 avril 2021

Le premier exercice de partage d'informations sur la façon dont les membres prévoient de mettre en œuvre les disciplines de réglementation intérieure contenues dans l'initiative a été mené. La **Turquie** a rappelé que près des deux tiers des dispositions de l'initiative peuvent être mises en œuvre avec une certaine flexibilité. Elle a mené des consultations avec ses autorités nationales en charge de l'application des disciplines de l'initiative, qui se disent d'ores et déjà **prêtes à les mettre en œuvre.**

- Concernant l'article **encourageant l'utilisation de moyens électroniques pour l'évaluation des qualifications**, les **Etats-Unis** ont promu les possibilités de **passage d'examens à distance** qu'ils ont mises en place en raison de la pandémie de covid-19 (e.g. *TOEFL, GRE, examen du barreau, examen de comptable public certifié*) ;
- S'agissant de **l'obligation de publier à l'avance les lois et réglementations relatives aux licences, qualifications et normes techniques**, la **Corée du Sud** a signalé qu'elle dispose déjà d'un site internet sur lequel elle annonce les mesures qui doivent entrer en vigueur ;
- Sur l'article 21 **encourageant l'adoption de normes selon des processus ouverts et transparents**, l'**Australie** a présenté le processus d'élaboration de normes, régulièrement revu, utilisé par son agence « standards Australia » (SA), indépendante, sans objectif lucratif et non publique, mais reconnue par le gouvernement via un MoU ; les normes développées par SA sont appliquées sur une base volontaire et ne deviennent obligatoires que quand elles sont incorporées dans des lois ou réglementations.

L'**UE**, la **Chine** et le **Brsil** ont indiqué qu'ils contribueront ultérieurement à cet exercice de partage d'informations. Les prochaines réunions plénières de l'initiative plurilatérale sur la réglementation intérieure des services sont prévues les 10 mai, 10 juin et 15 juillet.

Pour mémoire, cette initiative plurilatérale comprend des disciplines concernant les exigences de qualifications et de licences, ainsi que les normes techniques affectant le commerce des services. Elle prévoit notamment que ces mesures reposent sur des critères objectifs et transparents et que les procédures y relatives soient impartiales et adéquates. L'initiative sera techniquement mûre pour MC12, la suppression des quelques alternatives rédactionnelles subsistant pouvant être effectuée au niveau politique selon la Commission européenne.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

-0-0-0-

Initiative plurilatérale sur le commerce électronique 20 avril 2021

Parmi la cinquantaine d'articles envisagés pour cet accord, deux sont désormais adoptés, l'un portant sur la **lutte contre les SPAMs** et l'autre sur la reconnaissance de la valeur juridique **des signatures électroniques et de l'authentification électronique**. Des progrès rédactionnels ont été signalés sur la **dématérialisation** des formulaires à remplir pour mener des activités de commerce international (article sur le commerce sans papier) et les **données gouvernementales ouvertes**. Sur les sujets clivants du **moratoire sur le prélèvement de droits de douane sur les transmissions électroniques** et de la protection du **code source** des logiciels, les principales divergences demeurent. Les deux propositions formulées dans le groupe de travail sur les **télécommunications** sont loin d'être consensuelles en leur état actuel : (i) plusieurs membres ont indiqué ne pas pouvoir soutenir la **proposition par la Chine d'un article sur les équipements de réseau et les produits liés au commerce électronique**, visant à empêcher des restrictions à l'accès de ses entreprises aux marchés étrangers ; (ii) des critiques ont été émises à l'encontre de plusieurs articles inclus dans la proposition formulée par l'UE d'**actualisation du document de référence de 1996 sur les télécommunications**, qui fixe des **principes concernant le cadre réglementaire** applicable aux services de télécommunications.

Pour mémoire, l'initiative plurilatérale sur le commerce électronique est présidée par l'Australie qui l'a lancée avec Singapour et le Japon, lesquels jouent de fait un rôle de co-présidents. Elle compte actuellement 86 membres. Les travaux techniques sont menés en petits groupes spécialisés par thématiques. Les Etats-Unis sont très actifs dans les petits groupes et maintiennent des objectifs ambitieux sur le contenu du texte, qui sont loin d'être partagés par l'ensemble des membres.

En vue de MC12, les participants à l'initiative concentrent leurs efforts sur les sujets les moins sensibles, avec l'objectif de finaliser le texte de 10 articles (sur 52) d'ici au mois d'août. Un nouveau petit groupe a été créé sur l'article relatif aux contrats électroniques avec l'objectif de le valider d'ici au mois d'août.

Contact : alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr

ZOOM

Douzième Conférence ministérielle de l'OMC Lieu et date

La douzième Conférence ministérielle de l'OMC qui devait initialement se tenir au Kazakhstan en juin 2020 se déroulera finalement à Genève du 30 novembre et 3 décembre 2021.

Elle sera présidée par le Ministre du Commerce et de l'Intégration du Kazakhstan, M. Bakhyt Sultanov, conformément à ce qui avait été décidé par les Membres en décembre 2019.

C'est la quatrième fois que la Conférence ministérielle de l'OMC se tiendra à Genève (après les Conférences de 1998, 2009 et 2011).

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

o-o-o-

Forum public de l'OMC du 28 au 30 septembre 2021

Le Forum public de l'OMC offre chaque année aux gouvernements, aux parlementaires, aux représentants d'entreprises, aux étudiants, aux universitaires et à la société civile un cadre unique pour se rencontrer et débattre d'un large éventail de questions concernant le commerce et le développement.

Cette année, le **Forum public se tiendra du 28 au 30 septembre et examinera les effets de la COVID-19 sur le commerce et la manière dont le système commercial multilatéral pourrait contribuer à accroître la résilience pour faire face à la pandémie et aux crises futures.** Il aura pour thème principal « **Le commerce au-delà de la COVID-19 : développer la résilience** », avec les sous-thèmes suivants :

- « Améliorer la résilience au-delà de la COVID-19 » ;
- « Renforcer le système commercial multilatéral » ;
- « Agir collectivement pour un commerce durable ».

Compte tenu des incertitudes et des restrictions liées à la COVID-19, **l'OMC n'est pas encore en mesure de déterminer le format du Forum (présentiel/virtuel/hybride ?).** Une **décision sera communiquée à la mi-juin à cet égard.** Les inscriptions au Forum Public ouvrent le **3 mai 2021** (en ligne).

Les participants qui souhaitent organiser des séances lors du Forum sont invités à présenter leurs propositions pour le 7 juin 2021 (pour plus de détails, voir le lien suivant : https://www.wto.org/french/news_f/news21_f/pfor_12apr21_f.htm).

Contact : ellen.verdure@dgtresor.gouv.fr

ACTIVITES REGULIERES DE L'ORGANISATION

Comité sur le commerce et l'environnement 30 mars 2021

L'UE a présenté les perspectives de son projet de Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

En rappelant tout d'abord l'objectif mondial de neutralité carbone fixé dans l'Accord de Paris, l'UE a encouragé les membres à « partager son ambition environnementale ». En effet, si l'action environnementale n'est pas multilatérale, **le risque des fuites carbonées persistera et les entreprises continueront à délocaliser leurs activités vers des pays aux normes vertes moins élevées,** leur permettant d'émettre davantage d'émissions carbonées, augmentant ainsi le bilan global de gaz à effet de serre (GES). Ainsi, l'UE a souligné que le MACF a vocation à (1) **permettre aux prix d'importations de mieux refléter leur contenu carbone** ; (2) être le **mécanisme « miroir » du système interne d'échange des quotas d'émissions (SEQE) afin d'éviter les « fuites carbonées » hors UE** ; (3) être **compatible avec les règles de l'OMC** ; (4) se concentrer sur les **secteurs fortement carbonés.**

En termes de calendrier, l'UE a prévu de finaliser le **projet de MACF en juin 2021**, dans la perspective d'une adoption au Parlement EU au même moment. **La mise en œuvre du MACF est visée pour Janvier 2023.**

Les réactions critiques des pays en développement peuvent être résumées en 3 questions clés :

- **La compatibilité du MACF avec les règles OMC.**
- **Le respect des ambitions environnementales différentes des membres** (matérialisée dans les contributions volontaires des pays formulées dans le cadre de l'Accord de Paris, qui répondent au principe de « responsabilité commune mais différenciée »).
- **La méthode de conception et la portée du MACF.**

L'UE a fourni de plus amples informations sur son examen de politique commerciale ainsi que sur d'autres aspects du 'Pacte Vert'.

L'UE a exposé le rapport de son examen de politique commerciale (« Une politique commerciale ouverte, durable et affirmée ») : dans la sphère multilatérale, l'UE **souhaite collaborer avec des Etats aux vues similaires pour poursuivre une politique commerciale durable engagée** (notamment via son initiative climat). Dans la sphère bilatérale, l'UE proposera systématiquement le **respect de l'Accord de Paris comme un élément essentiel pour tout futur accord commercial.** Par ailleurs, l'UE compte procéder à **l'évaluation de l'impact de ses accords commerciaux sur des éléments environnementaux clés** (notamment le climat et la déforestation). Enfin, l'UE souhaite **renforcer la mise en œuvre et le respect des chapitres, de ses accords commerciaux, relatifs au développement durable** (incluant des engagements liée à la lutte contre le changement climatique).

Sur le volet « lutte contre la déforestation » du Pacte Vert, l'UE a indiqué préparer une **nouvelle réglementation contre la déforestation importée afin de minimiser sa contribution à la déforestation sur son territoire et ailleurs** (une première proposition législative est attendue en juin 2021).

Sur le volet « de la ferme à la fourchette » du Pacte Vert, l'UE indique **vouloir baisser de 50% son utilisation de pesticides dans son système alimentaire ; réduire les pertes de nutriments de min. 50% ; diminuer de 50% les ventes d'antimicrobiens utilisés pour le bétail et l'aquaculture et atteindre 25% de terres agricoles biologiques d'ici 2030.** L'UE prépare le Sommet de l'ONU sur les systèmes alimentaires pour proposer des mesures ambitieuses.

L'UE a soutenu pour la première fois la réforme des subventions aux combustibles fossiles (RSCF) impulsée par la Nouvelle-Zélande.

Dans la continuité de la déclaration ministérielle sur la RSCF présentée lors de la MC11 (Buenos Aires), la NZ dit vouloir poursuivre ses efforts pour rationaliser les subventions aux énergies fossiles en présentant une nouvelle déclaration ministérielle lors de la MC12. La NZ insiste sur les avantages de la RSCF qui (1) **rétablit la compétitivité des industries vertes** (vis-à-vis les industries lourdement carbonées), (2) **libère des ressources fiscales pour soutenir les secteurs nécessitant post-covid-19,** (3) **renforcera la confiance de la société civile dans la capacité de l'OMC à contribuer à son objectif de développement durable et la lutte contre le changement climatique.** La déclaration ministérielle soulignera l'importance de la transparence pour identifier les SCF les plus problématiques et proposer des réformes nationales.

L'UE a, pour la première fois à l'OMC, dit « **encourager les échanges sur la manière dont l'OMC pourrait contribuer à l'Objectif de Développement Durable 12.C. afin de rationaliser les subventions aux énergies fossiles qui encouragent le gaspillage et de mieux tenir compte des besoins des pays en développement** ». La Suisse, l'Ukraine et le Japon se sont dit engagés aux côtés de la Nouvelle-Zélande.

Contact : hortense.nessler@dgtresor.gouv.fr

-o-o-o-

Conseil du commerce des marchandises
31 mars et 1^{er} avril 2021

Au cours de la réunion, huit préoccupations commerciales défensives de l'UE ont été évoquées, au premier rang desquelles la **révision du mécanisme UE sur la transparence des exportations de vaccins contre la covid-19**, qui est perçue comme une extension de sa portée et a été fortement critiquée. L'UE s'est dite ouverte au dialogue sur son projet de **mécanisme d'ajustement carbone aux frontières** que de nombreux membres suivront de près, sachant que des pays en développement ont affirmé qu'il pourrait être contraire au principe de **responsabilités communes mais différenciées**. Les Etats-Unis et des pays d'Amérique latine ont réitéré leurs préoccupations sur l'**utilisation de dénominations concernant des vins et des fromages** sur le marché UE. Les fondements scientifiques des restrictions de l'UE sur les **pesticides** ont de nouveau été critiqués.

S'agissant des **intérêts offensifs de l'UE**, les multiples restrictions à l'importation en Russie (projet de hausse des taxes sur les véhicules et législation sur la mise sur marché russe de vins) et en Indonésie ont été de nouveau critiquées. **En Indonésie, l'interdiction de fait d'importer des boissons alcoolisées en provenance de l'UE a été supprimée** et les régimes de licences d'importations (contraignant notamment nos exportations de textiles) sont en cours de révision.

La période prévue pour l'adaptation de la **liste de concessions du Royaume-Uni** suite à sa sortie de l'UE a été étendue de 6 mois, jusqu'au 1er janvier 2022. L'UE est prête à discuter de la demande d'octroi aux anciens **PMA** de possibilités étendues de bénéficier de l'**exemption de l'interdiction des subventions à l'exportation**.

Contact: alain.carbonne@dgtresor.gouv.fr



M. Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, M. Franck Riester, ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères, chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité et Dr Ngozi Okonjo-Iweala, Directrice générale de l'OMC

-o-o-o-

Table ronde organisée par le Trade Policy Exchange
"DO WE NEED A WTO CLIMATE WAIVER?"
15 avril 2021

Le Délégué permanent a participé à une table-ronde sur les enjeux d'articulation entre politique commerciale et lutte contre le changement climatique. La discussion était centrée sur la proposition d'introduire à l'OMC une « dérogation climatique » (« climate waiver ») permettant de prémunir les risques de conflits entre normes climatiques et commerciales.

Les panélistes ont examiné l'approche actuelle de l'OMC en matière de commerce et de changement climatique et identifié les lacunes dans la poursuite des objectifs de développement durable. Les discussions ont porté sur d'éventuelles réformes des règles de l'OMC et sur les moyens d'aller de l'avant.

Vous pouvez retrouver l'enregistrement de la table ronde en s'inscrivant sur le lien suivant : [ici](#)

AUTRES ACTIVITES DE LA FRANCE A L'OMC

Visite à Genève de MM. Bruno Le Maire et Franck Riester
1er avril 2021

M. Le Maire et M. Riester ont échangé avec le Dr Ngozi Okonjo-Iweala, nouvelle directrice générale de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Cette visite a permis également la signature d'une convention de financement de trois programmes d'assistance technique de l'OMC :

- le programme des « **chaires de l'OMC** » qui soutient des programmes universitaires dans des PED pour renforcer leurs capacités de recherche et formation sur le système commercial multilatéral ;

- le programme franco-irlandais des stagiaires de petites missions auprès de l'OMC qui finance des stages de fonctionnaires de Pays en voie de développement (PED), pendant 10 mois, dans leurs missions auprès de l'OMC à Genève ;

- le Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce qui renforce la capacité des PED à mettre en œuvre les normes sanitaires et phytosanitaires internationales en vue d'améliorer leur accès aux marchés mondiaux.

Cette visite s'est conclue par **une conférence de presse conjointe** au sein de l'OMC.

M. Bruno Le Maire s'est rendu ensuite au Geneva Graduate Institute pour donner **une conférence sur l'économie internationale dans le monde post-Covid** animée par le Professeur Richard Baldwin.

Lien de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=yzj8pSgHZ6E>

M. Riester a **rencontré les ambassadeurs de l'OMC en charge du Commerce électronique** et le **directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)** Daren Tang.



Participants:

- James Bacchus, Directeur - Center for Global Economic & Environmental Opportunity, University of Central Florida, Ancien Membre de la Chambre des Représentants des Etats-Unis;
 - Jean-Marie Paugam, Délégué permanent de la France auprès de l'OMC;
 - Tracey Epps, Trade Consultant - Chapman Tripp (Wellington, New-Zealand);
 - Emily Rees, Senior Fellow - ECIPE and Managing Director at Trade Strategies.
- Modératrice: Stéphanie Noël, Trade Lawyer, S.Noël Law Office

CALENDRIER DE L'OMC - MAI 2021

Réunions connues à ce jour.

- **03** Réunion informelle du Comité des négociations commerciales et des Chefs de délégation
- **03** Groupe de travail des entreprises commerciales d'Etat
- **04** Groupe informel des pays en développement
- **04** Groupe de travail informel sur les MPME
- **05** CONSEIL GÉNÉRAL
- **06** CONSEIL GÉNÉRAL
- **10** Réunion ouverte - Initiative conjointe sur la réglementation intérieure dans le domaine des services
- **11** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **11** Réunion informelle - Comité des obstacles techniques au commerce
- **12** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)
- **13** ASCENSION (jour férié à l'OMC)
- **14** ASCENSION (jour férié à l'OMC)
- **17** Groupe de travail du commerce, de la dette et des finances
- **18** Organe d'examen des politiques commerciales - République kirghize
- **18** Réunion informelle du Comité de l'agriculture - Session extraordinaire - Réunion conduite par un facilitateur sur le soutien interne
- **20** Comité des règles d'origine
- **20** Organe d'examen des politiques commerciales - République kirghize
- **24** LUNDI DE PENTECÔTE (jour férié à l'OMC)
- **27** 35ème série de consultations du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général sur l'aide au développement en faveur du coton
- **27** Comité de l'évaluation en douane
- **28** Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton - Séance thématique sur les coproduits du coton
- **28** Organe de règlement des différends
- **28** Discussion spécifique sur les faits nouveaux concernant le commerce du coton
- **30** Discussions structurées sur la facilitation de l'investissement pour le développement (Initiative Conjointe)

Auteur : Délégation permanente de la France auprès de l'OMC

58 rue de Moillebeau – CP 235 – 1211 Genève 19

Courriel : geneve@dgtresor.gouv.fr

Web : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Rp-Dp/81>

Directeur de publications : Jean-Marie PAUGAM, Délégué permanent

Réalisation et diffusion : Laurence JACQUES - Parution le 30/04/2021